



AMÉNAGEMENT

RN82 < BALBIGNY

NEULISE >

2x2 voies

LES AVANCÉES DU PROJET

UN PARCOURS TRACÉ

Le terrassement de l'ensemble des 4,5 km du parcours est sur le point d'être terminé. Il restera 500 m à finaliser au Nord en 2018 pour se raccorder à la 2x2 voies existante.

ACCÈS DES VÉHICULES DE CHANTIER

Le pont provisoire réservé aux véhicules de chantier a été démonté. Cet aménagement a permis de ne pas perturber le trafic routier existant et d'optimiser les délais du chantier grâce à l'utilisation de tombereaux (engins d'une capacité équivalente à plusieurs camions bennes).

DÉVIATION DU TRAFIC

Le trafic va être prochainement dévié pendant un an pour construire les deux ponts qui permettront à l'actuelle RN82 de franchir la future voie rapide et le ruisseau de la Revoute. L'actuelle RN82 sera, à terme, déclassée en route départementale et continuera à desservir Saint-Marcel-de-Félines en accueillant notamment la circulation des véhicules non autorisés sur la voie rapide.

PRÉVISIONNEL

L'entreprise qui sera chargée des enrobés définitifs de la RN 82 sera choisie en 2016 afin d'être opérationnelle en 2017.



LES CHIFFRES-CLÉS

	2015	2016
INVESTISSEMENTS	15,4 M€	9,6 M€
MATÉRIAUX DÉPLACÉS	600 000 M ³	300 000 M ³
CANALISATIONS POSÉES	1500 M	2000 M

LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET



GÎTE ARTIFICIEL POUR CHAUVE-SOURIS, INSTALLÉ DANS LE BOISEMENT DU CHÂTEAU DE ST-MARCEL-DE-FÉLINES



FENTE À CHIROPTÈRES RÉALISÉE DANS LE BOISEMENT DU CHÂTEAU DE ST-MARCEL-DE-FÉLINES

DÈS L'ORIGINE

Le projet minimise les impacts sur l'environnement et les espèces protégées. Lorsque les impacts sont inévitables, ils font l'objet de mesures compensatoires. Par exemple, le tracé a été modifié pour préserver certaines zones humides où la renoncule scélérate (plante aquatique protégée) est présente. En compensation des zones humides impactées, plus de 4 hectares ont été recréées sur la commune de Violay.

PRÉSERVATION DE LA FAUNE

Afin de limiter les effets du déboisement sur les populations de chauve-souris, espèce protégée assez présente sur ce territoire, une trentaine de très vieux arbres des bois du château de St-Marcel-de-Félines ont été protégés et certains ont reçu des gîtes à chauve-souris. De son côté, le propriétaire du château a adapté l'exploitation des bois.

Ce dispositif est destiné à pérenniser la présence de ces animaux sur la zone. La maîtrise d'œuvre de ces mesures a été assurée par le bureau d'étude Latitude-uep sous la coordination de CDC-Biodiversité.

SENTIER PÉDAGOGIQUE

Ces actions sont associées à la création sur place d'un sentier pédagogique au départ du Château de St-Marcel-de-Félines.

Avec son tableau pédagogique informatif et ses tables de lecture le long du parcours, il a pour but de sensibiliser et d'informer sur le mode de vie de cet animal protégé.

LES ACTEURS DU PROJET

- > **Financement** : État 100%
- > **Maître d'ouvrage** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - Rhône-Alpes
- > **Maître d'œuvre** : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)
- > **Réalisation** : entreprises de travaux

LES GRANDES ÉTAPES DU CHANTIER

